

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Assemblée extraordinaire pour l'adoption du budget **2020**. Séance dûment convoquée des membres du Conseil de la Municipalité de Rochebaucourt, sous la présidence du maire Marc Antoine Pelletier, ce **10 décembre deux mille dix-neuf** pour adoption du budget.

| | |
|--------------------------|--------------|
| Christiane Blouin | siège no : 2 |
| Stéphanie Blouin Lacasse | siège no : 3 |
| Darkise Richard | siège no : 4 |
| Louise Morin | siège no : 5 |

Les absents :

| | |
|---------------------------|---------------------|
| Valérie Roberge | siège no : 1 |
| Charles Beauchemin | siège no : 6 |

Nathalie Lyrette assiste comme secrétaire

Ouverture de la séance

RÉSOLUTION
155-12-19

Il est proposé par la conseillère Darkise Richard et unanimement résolu que la séance du **10 décembre 2019** soit ouverte.

ADOPTÉE

Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION
156-12-19

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Darkise Morin et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que lu et présenté.

ADOPTÉE

Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

ATTENDU QUE les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal ;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Rochebaucourt prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Prévisions budgétaires – Activités financières
Exercice se terminant le **31 décembre 2020**

REVENUS

| | |
|---|-------------------|
| Taxes générales foncières | 74 576 \$ |
| Tarifification pour services municipaux | 38 836 \$ |
| Paiement tenant lieu de taxes | 27 084 \$ |
| Revenus de sources locales et autres | 4 250 \$ |
| Transferts | 263 175 \$ |
| TOTAL | 407 921 \$ |

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Conseil municipal | 22 715 \$ |
| Gestion financière et administrative | 92 789 \$ |
| Sécurité publique | 17 975 \$ |
| Voirie municipale | 202 195 \$ |
| Matières résiduelles | 28 362 \$ |
| Urbanisme et zonage | 3 100 \$ |
| Développement | 11 700 \$ |
| Centre communautaire | 21 781 \$ |
| Patinoire | 2 899 \$ |
| Parc et terrains de jeux | 3 905 \$ |
| Frais de financement | 500 \$ |
| TOTAL | 407 921 \$ |

RÉSOLUTION
157-12-19

Il est proposé par la conseillère **Christiane Blouin**, appuyé par la conseillère **Louise Morin** et unanimement résolu que le budget de l'année financière **2020** soit accepté tel que lu et présenté ci-haut.

ADOPTÉE

Adoption du règlement # 103 – Pour le taux de taxation 2020 / RÉSOLUTION

ATTENDU QU'UN avis de motion concernant l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du **11 novembre 2019**;

RÉSOLUTION
158-12-19

SECTION I TAXES FONCIÈRES

Article 1-1

Qu'une taxe de **1.10\$** par **100,00\$** de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale **2020** sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité de Rochebaucourt.

SECTION II TAXES INCENDIE

Article 2-1

Qu'une taxe de **0,25\$** par **100,00\$** de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale **2020** sur tout immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité de Rochebaucourt.

SECTION III TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

Article 3-1

Qu'un tarif annuel de **50.00\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2020** de tous les usagers du service d'égout.

Article 3-2

Le tarif pour le service d'égout doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION IV TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES.

Article 4-1

Qu'un tarif annuel de **230.00\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2020** de tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles et des matières recyclables.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Article 4-2 Qu'un tarif annuel **de 270.00\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2020** de tous les usagers du service d'enlèvement, de transport et de disposition des matières résiduelles et des matières recyclables du TNO de Despinassy

Article 4-2 Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION V TAXE DE LOISIRS

Article 5-1 Qu'un tarif annuel de **20.00\$** soit exigé et prélevé pour l'année fiscale **2020** de tous les propriétaires fonciers, à titre de taxe de loisirs. Un propriétaire dont le nom apparaît plusieurs fois au rôle d'évaluation ne sera taxé qu'une seule fois.

Article 5-2 Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION VI TAXE SUPRALOCAL

Article 6-1 Qu'un tarif annuel de 23.47\$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2020 de tous les propriétaires fonciers, à titre de taxe supralocal. Un propriétaire dont le nom apparaît plusieurs fois au rôle d'évaluation ne sera taxé qu'une seule fois.

Article 6-2 Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire.

SECTION VII TAUX D'INTÉRÊT

Article 7-1 Qu'un taux de **24%** d'intérêt par année soit imposé et prélevé sur tout compte en retard pour l'année fiscale **2020**.

Article 7-2 Qu'un taux de **24 %** d'intérêt par année soit imposé et prélevé sur toute facture en retard pour l'année fiscale **2020**.

SECTION VIII ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 8-1 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Le présent règlement a été adopté le **10 décembre 2019**

L'avis public a été donné le **11 décembre 2019**

Maire

Secrétaire trésorière

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Programme triennal des immobilisations

2020 – 2021 – 2022

Municipalité de Rochebaucourt

| Titre du projet | Coût | Année de Réalisation |
|---|-------------|-----------------------------|
| Réfection galeries centre communautaire | 50 000.00 | 2020 |
| Réfection plancher centre comm. | 50 000.00 | 2021 |
| Assainissement des eaux usées | 100 000.00 | 2022 |

Note : Les projets des réalisations des années **2020, 2021, 2022** sont conditionnels à l'obtention d'une subvention du gouvernement.

RÉSOLUTION
159-12-19

Il est proposé par la conseillère **Louise Morin**, appuyé par la conseillère **Christiane Blouin** et unanimement résolu d'adopter le programme triennal d'immobilisation **2020-2021-2022** tel que présenté ci-haut.

ADOPTÉE

Taux d'indexation des salaires/Résolution

Le taux d'indexation des salaires pour l'année 2020 a été basé sur les résultats de l'indice des prix à la consommation du Canada et est de l'ordre de 1.9 %.

Tous les employés ont eu une augmentation en se basant sur les prix à la consommation du Canada et de l'ordre de 1.9 %.

RÉSOLUTION
160-12-19

Il est proposé par la conseillère **Darkise Richard**, appuyé par la conseillère **Christiane Blouin** et unanimement résolu d'adopter l'indexation des salaires de 1.9% selon l'indice des prix à la consommation du Canada en date du 30 septembre 2019.

ADOPTÉE

Publication du budget dans le journal La Voie/Résolution

RÉSOLUTION
161-12-169

Il est proposé par la conseillère **Louise Morin**, appuyé par la conseillère **Stéphanie Blouin-Lacasse** et unanimement résolu de publier le budget **2020** dans le journal La Voie.

ADOPTÉE

Période de questions

Il y a eu une période de questions.

Levée de l'assemblée

L'assemblée sur le budget étant terminé, la conseillère **Christiane Blouin** propose la levée de l'assemblée.

Marc Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec. très